



HAL
open science

Guerre en Ukraine, sanctions académiques et diplomatie scientifique

Pierre-Bruno Ruffini

► **To cite this version:**

Pierre-Bruno Ruffini. Guerre en Ukraine, sanctions académiques et diplomatie scientifique : Quelques réflexions à partir des résultats d'une enquête récente. 2023. hal-04110773

HAL Id: hal-04110773

<https://hal.science/hal-04110773>

Preprint submitted on 30 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guerre en Ukraine, sanctions académiques et diplomatie scientifique

Quelques réflexions à partir des résultats d'une enquête récente

Document de travail- Mai 2023

Pierre-Bruno Ruffini
EDEHN
Université Le Havre Normandie

Il y a un peu plus d'un an, de nombreuses organisations universitaires et scientifiques de pays occidentaux prenaient position contre la guerre déclenchée par l'armée russe en Ukraine le 24 février 2022. Condamnant cette agression militaire, ces organisations affirmaient également leur solidarité avec la communauté académique ukrainienne, mais aussi avec les universitaires et chercheurs russes ayant exprimé leur opposition au gouvernement de leur pays. Allant plus loin, certaines d'entre elles comme la Fondation allemande pour la recherche, le Massachusetts Institute of Technology ou le CNRS, pour n'en citer que quelques-unes, annulaient tous les événements scientifiques impliquant la Russie et se prononçaient contre la mise en œuvre de nouveaux projets avec des partenaires officiels russes. En France, les relations universitaires et scientifiques avec la Russie allaient entrer dans une phase inédite, qui fait l'objet de la présente étude¹.

La guerre en Ukraine a suscité au sein de la communauté académique des réactions et des initiatives qui peuvent être observées à travers le prisme de la diplomatie scientifique, qui désigne en première approche le champ des interactions entre la coopération scientifique internationale et les questions de politique étrangère. Pour qui s'intéresse à ce sujet, les décisions de plusieurs pays occidentaux, dont la France, de suspendre leurs relations universitaires et scientifiques avec la Russie posent des questions de recherche fortes. Elles remettent en cause le message traditionnel de la diplomatie scientifique, selon lequel la coopération transfrontière entre chercheurs permettrait de maintenir le contact entre les pays et les peuples lorsque les relations politiques se tendent. Elles donnent également une actualité nouvelle à la question traditionnelle de l'autonomie du monde de la recherche par rapport à la sphère politique. Le contexte de la guerre en Ukraine oblige ainsi à repenser la notion de diplomatie scientifique et à en déchiffrer un nouveau paradigme. Nous proposons ici quelques hypothèses et voies d'interprétation, en prenant appui sur les résultats d'une enquête légère conduite auprès d'universitaires et de chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) français.

Dans une circulaire en date du 28 février 2022, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche donnait consigne aux établissements de « suspendre toutes les nouvelles coopérations bilatérales, sauf exception dûment justifiée et validée »². Dans les jours suivants, d'assez nombreuses universités, écoles et institutions représentatives de la communauté académique française allaient à leur tour prendre position. Certaines d'entre elles, reprenant en cela les consignes ministérielles, annonçaient suspendre leurs relations officielles avec leurs homologues en Russie et annuler leur participation à des événements officiels prévus, comme par exemple le CNRS³, l'INRAE⁴, le Muséum

¹ Les relations avec la Biélorussie sont ici laissées de côté.

² Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports ; Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, circulaire du 28 février 2022.

³ « Le CNRS suspend toutes nouvelles formes de collaborations scientifiques avec la Russie et annule tous les événements scientifiques à venir impliquant la Russie », communiqué du 2 mars 2022.

⁴ « L'INRAE suspend toutes ses collaborations scientifiques avec la Russie », communiqué du 3 mars 2022.

national d'Histoire naturelle⁵, ou encore la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)⁶. Ces déclarations, ou les commentaires les accompagnant, affirmaient le plus souvent la nécessité de faire une distinction entre les institutions, contre lesquelles étaient dirigées les « sanctions », et les individus, universitaires et chercheurs russes, avec lesquels les relations n'avaient pas lieu d'être pénalisées. Un an après ces consignes et déclarations, notre enquête cherche à en documenter l'application et l'impact, tant à l'échelle des relations entre institutions qu'à celle des relations entre universitaires et chercheurs des deux pays.

Avant d'entrer dans ces développements, une question se pose sur le choix des mots : faut-il parler de « sanctions » pour qualifier la suspension des partenariats universitaires et scientifiques avec la Russie ? Trois des personnes interviewées lors de notre enquête ont exprimé des réserves sur l'emploi de ce terme. Parler de « sanctions académiques » donnerait à penser que les mesures appliquées sont comparables dans leurs intentions et dans leurs effets attendus aux sanctions économiques mises en place à l'échelle de l'Union européenne. Certes, l'Union européenne a pris à l'encontre de la Russie des mesures fortes concernant la coopération scientifique : « ne pas s'engager dans d'autres projets de coopération avec des entités russes » (*not to engage into further cooperation projects with Russian entities*), et « suspendre tout paiement aux entités russes dans le cadre des contrats existants » (*suspend any payment to Russian entities under existing contracts*)⁷. Mais à la différence des sanctions économiques appliquées par l'Union, rien n'a été dit sur l'impact attendu de telles décisions. D'autre part, transposées à l'échelle des États-membres, ces dispositions ne font pas l'objet d'un suivi systématique ni d'un contrôle de leur application. Ces différences pourraient conduire à écarter le mot « sanction », et à le remplacer par des formulations plus douces telles que « mesures restrictives », « gel des coopérations », « mise en sommeil des partenariats », etc. On peut cependant, à l'inverse, défendre l'utilisation de ce vocabulaire. D'une part, les mesures appliquées aux coopérations scientifiques et universitaires et les sanctions économiques procèdent d'une même inspiration : couper les liens avec un pays dont l'initiative guerrière suscite la réprobation, voire la répulsion. D'autre part, dans l'adhésion de la communauté académique française au principe des sanctions, le ressort de l'indignation morale a beaucoup joué, et ceci peut justifier d'employer un vocabulaire adapté à ce registre (sanctionner : condamner, châtier). Enfin, le mot « sanction » a spontanément été employé par les chercheurs qui se sont penchés sur le sujet (et qui ont parfois aussi employé le mot « boycott »), que ce soit en français⁸ ou en anglais⁹. Le texte qui suit se situe dans la continuité de cette littérature et utilise le vocabulaire qui s'y est installé, tout en faisant parfois appel à d'autres

⁵ « Le Muséum national d'Histoire naturelle décide de suspendre jusqu'à nouvel ordre toute nouvelle initiative ou collaboration scientifique bilatérale avec la Russie et annule tous les événements à venir impliquant ce pays », communiqué du 10 mars 2022.

⁶ ... qui « recommande de suspendre tout dialogue institutionnel », communiqué du 14 mars 2022.

⁷ "Statement on research by commissioner Mariya Gabriel", Bruxelles, 3 mars 2022.

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/STATEMENT_22_1528

⁸ Stéphanie Balme et Pierre Lemonde, « Les sanctions scientifiques contre la Russie sont un 'mal nécessaire', mais ne doivent pas étouffer la société civile », *Le Monde*, 14 avril 2022 ; Stéphanie Balme, « Ukraine-Russie, la diplomatie scientifique à l'épreuve de la guerre », *Les Dossiers du CERI*, 2022, Dossier « Ukraine : la guerre de Poutine », avril 2022. hal-03643104.

⁹ David Matthews, « Ukraine invasion ends "naïve" era of science diplomacy », *Science Business*, 28 April 2022. <https://sciencebusiness.net/news/ukraine-invasion-ends-naive-era-science-diplomacy>; Doubravka Olšáková et Sam Robinson, « War in Ukraine highlights the enduring myths of science diplomacy », 20 mai 2022. <https://blogs.lse.ac.uk/europpblog/2022/05/20/war-in-ukraine-highlights-the-enduring-myths-of-science-diplomacy/>; Maria Rentetzi, « Scientific sanctions do not work », *Diplomatic Courier*, 31 May 2022. <https://www.diplomaticcourier.com/posts/scientific-sanctions-do-not-work>; Eric Piaget, Luk Van Langenhove et Luc Soete, « Options for science diplomacy in the face of Russia's war », *University World News*, 11 juin 2022; <https://www.universityworldnews.com/post.php?story=20220608141852914>; Kapil Patil, Maria Rentetzi, « War in Ukraine heralds a more personalised and politicised science diplomacy », 12 août 2022. <https://blogs.lse.ac.uk/impactofsocialsciences/2022/08/12/war-in-ukraine-heralds-a-more-personalised-and-politicised-science-diplomacy/>

formulations équivalentes pour éviter de fastidieuses répétitions. La première partie est consacrée à la présentation des résultats de l'enquête. Prenant appui sur les enseignements qu'elle fournit, une discussion d'ensemble de la diplomatie scientifique dans le contexte nouveau de la guerre en Ukraine est proposée dans une deuxième partie.

I – Résultats d'une enquête conduite en France auprès d'universitaires et chercheurs

Sur la période décembre 2022-mars 2023, nous avons interrogé 20 acteurs des relations universitaires et scientifiques (appelées également « relations académiques » dans ce qui suit) entre la France et la Russie et recueilli leurs réponses lors d'entretiens semi-structurés au téléphone dans 17 cas (entretiens d'une durée moyenne d'une heure) ou par écrit (dans 3 cas). Deux types d'interlocuteurs ont été prioritairement recherchés dans les établissements ESR : personnes en charge de la gestion des relations internationales (en tant que vice-président, conseiller, directeur de service, responsable de zone géographique ou responsable de programmes de mobilité : 8 interviews); chercheurs directement engagés dans une activité scientifique avec la Russie (9 interviews)¹⁰. D'autres personnes n'entrant pas directement dans ces catégories mais ayant l'expérience des relations académiques avec la Russie ont également été interviewées (directeur d'école, doyen d'UFR, enseignant-chercheur spécialisé sur ce pays : 3 interviews). 10 personnes contactées n'ont pas donné suite à notre demande d'entretien.

Les fonctions et affiliations des personnes interviewées sont données en annexe. Afin de permettre au lecteur de rapprocher les réponses recueillies sans remettre en cause l'anonymat des enquêtés, nous avons attribué un numéro à chacun d'eux. Dans la présentation de nos résultats, chaque citation est suivie du numéro correspondant à son auteur.

Nous avons connaissance d'une enquête déjà effectuée sur le même sujet à l'échelle européenne par la revue *Science Business*. En juin 2022, cette revue a mis en ligne un bref questionnaire à la disposition de ses lecteurs, auquel 419 d'entre eux (dont 245 chercheurs) ont répondu¹¹. Les enseignements de cette enquête ont constitué des références utiles pour mettre en perspective nos propres résultats.

« Qu'est-ce qui a changé dans vos relations avec la Russie depuis le 24 février 2022 ? » : cette interrogation simple a servi d'entrée en matière pour nos entretiens. Une vingtaine d'entretiens ne permettent évidemment pas d'énoncer des conclusions qui vaudraient pour la communauté universitaire et scientifique française dans son ensemble. Toutefois, sur les points essentiels, une convergence dans les réponses et dans les commentaires est apparue au fil des entretiens, offrant ainsi une base raisonnablement solide pour engager un travail d'analyse. Nous rassemblons dans cette première partie ce que cette enquête nous a appris des réactions et adaptations de représentants de la communauté académique française à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine et des consignes formulées par les autorités de tutelle. Nous récapitulons nos résultats d'enquête en tentant de croiser plusieurs niveaux d'observation relatifs aux domaines de coopération avec des établissements russes (mobilité internationale des étudiants/partenariats de recherche), aux

¹⁰ Nous remercions Michèle Debrenne, coordinatrice des relations avec les universités et grandes écoles françaises à l'université d'État de Novossibirsk, pour son aide dans l'identification d'universitaires et chercheurs français particulièrement engagés dans les coopérations avec la Russie.

¹¹ La première des trois questions posées dans cette enquête était : « Do you agree or disagree that scientific relations with Russia should be sanctioned in some manner? ». Les résultats de cette enquête ont été publiés à l'automne 2022. Voir *Science Business*, 27 octobre 2022 : « Most European researchers support science sanctions on Russia », <https://sciencebusiness.net/news/sciencebusiness-survey-most-european-researchers-support-science-sanctions-russia>; 3 novembre 2022 : « Memo to governments: Keep your economic disputes out of the lab, Science|Business readers say », <https://sciencebusiness.net/news/memo-governments-keep-your-economic-disputes-out-lab-sciencebusiness-readers-say>

acteurs engagés (institutions/individus) et à la temporalité des décisions (décisions prises dans l'urgence, concernant avant tout le rapatriement d'étudiants en mobilité/décisions à effet retardé).

1. Mesures à effet immédiat concernant les étudiants en mobilité

Les étudiants se trouvant en mobilité en février 2022 (étudiants français en Russie, étudiants russes et ukrainiens en France) ont été la première préoccupation des écoles et des universités. L'urgence des premiers jours a été de rapatrier sans tarder les étudiants français en séjour d'étude en Russie, ce qui était dans la ligne des recommandations ministérielles :

Nous avons très rapidement mis en place une cellule de crise en interne, pour prendre les décisions, regarder les recommandations ministérielles, regarder ce que faisaient les autres... Nous nous sommes réunis en moyenne une fois par semaine jusqu'à l'été. ...Les étudiants français qui étaient en Russie ont été rapatriés tout de suite. (Entretien 9)

L'équipe a tout de suite réagi, on a appelé les étudiants, on a eu des contacts avec leur famille. Les étudiants sont rentrés dès le lundi suivant. (Entretien 12)

Les établissements ont parfois dû insister auprès de certains étudiants pour qu'ils rentrent en France :

On avait un étudiant là-bas, à l'université Bauman, il ne se sentait pas en danger, mais la direction a exigé qu'il rentre. (Entretien 17)

Une étudiante n'a pas voulu rentrer. On lui a dit qu'elle ne faisait plus partie de nos effectifs. (Entretien 1)

Ces décisions ont d'abord été motivées par le souci de la mise en sécurité des étudiants :

On a eu peur des réactions internationales après l'attaque russe. On a jugé que les étudiants à cette période n'étaient peut-être pas en sécurité sur le territoire russe et biélorusse. (Entretien 2)

La Russie est un pays en guerre, les étudiants peuvent être pris en otage. (Entretien 1)

Le souci de protéger l'institution a également été relevé...

Il y a un levier de pressions qui peut être activé à partir du moment où l'étudiant fait partie de nos effectifs ; on devient vulnérables. (Entretien 1)

... comme celui de ne pas ostraciser les étudiants russes

Il fallait rassurer en interne les étudiants russes, nous avons essayé de ne jamais les laisser à l'écart, même si nous nous sommes occupés encore plus des étudiants ukrainiens. (Entretien 9)

Nous avons beaucoup d'étudiants russes et ukrainiens au moment du déclenchement de la guerre, nous avons fait des réunions avec les étudiants russes et ukrainiens ensemble, on a voté pour savoir dans quelle langue on allait parler, les Ukrainiens ont été d'accord pour parler en russe. (Entretien 9)

Les sanctions bancaires sont arrivées assez vite, des dispositifs d'aide ont été mis en place en interne pour les étudiants russes. (Entretien 9)

Nous avons échangé avec les étudiants russes qui étaient dans notre établissement pour savoir s'ils rencontraient des difficultés suite aux sanctions (notamment sur l'accès à leur compte en banque). Certains ont pris contact avec nos services sociaux. Ils sont suivis à ce niveau. (Entretien 3)

On a fait tout ce qu'il fallait dans l'esprit des valeurs universitaires. Les étudiants russes n'ont pas été discriminés... Je les ai réunis au début de la guerre pour ne pas les stigmatiser, je les ai réunis à nouveau en septembre, vu leurs difficultés pratiques, notamment relatives aux transferts d'argent. (Entretien 11)

2. Poursuite de l'accueil des étudiants russes en mobilité individuelle

Réalisée environ un an après le déclenchement de la guerre en Ukraine, notre enquête a permis de voir quel traitement a été réservé aux étudiants russes à compter de la rentrée de septembre 2022. A la différence de la mobilité encadrée, la mobilité à titre individuel n'oblige à aucune relation avec l'université d'où vient l'étudiant¹². Les universités et écoles ont en général continué à accueillir des étudiants russes (mais n'ont pas laissé partir leurs étudiants vers la Russie) :

Les candidatures indépendantes des étudiants russes non inscrits en parallèle dans un établissement russe (free-movers) ont été traitées comme les autres années. (Entretien 3)

Mes mobilités individuelles ne sont pas concernées ; on peut les inscrire chez nous. (Entretien 2)

Nous continuons d'accueillir les étudiants russes en Master ; il y a des étudiants boursiers de Campus France, Bourses Eiffel ... Et il y a bien sûr aussi des candidatures individuelles. (Entretien 18)

Mes collègues physiciens viennent d'accepter (octobre 2022 et décembre 2022) deux étudiants russes en thèse de physique. ; je reçois, depuis fin janvier 2023, via l'application e-candidat, les candidatures d'étudiants et d'étudiantes russes pour notre master 1ère année. (Entretien 18)

Nous avons totalement maintenu la mobilité individuelle et les bourses de Saclay pour les Russes, comme pour les Ukrainiens. L'ambassade à Moscou a maintenu les bourses du gouvernement français. (Entretien 9)

Une réduction des flux entrants a parfois été mentionnée :

A la rentrée de septembre 2022, plus d'accueil en mobilité encadrée mais quelques Russes accueillis en individuel, très peu. (Entretien 12)

Par contre pas de nouveaux entrants russes : on ne les a pas relancés, vu les instructions. (Entretien 11)

On a eu aussi des craintes que la Russie nous envoie des étudiants téléguidés. (Entretien 2)

3. Un très large consensus sur le principe des sanctions

Avec nos interlocuteurs en université ou école, ou chercheurs du CNRS engagés depuis plusieurs années dans des collaborations avec la Russie, ce sont les « consignes » du MESR et celles du CNRS qui ont été au centre des entretiens. Nos résultats conduisent à ce constat : celui d'un très large consensus sur le principe même des sanctions académiques contre la Russie¹³.

Fin février 2022, on est dans un climat d'effarement, de sidération ; ce qui est fondamental, c'est de dire à la Russie que ça ne peut pas continuer comme cela. (Entretien 13)

On souhaiterait maintenir les coopérations, mais la situation actuelle ne le permet pas ... On ne peut pas faire comme si de rien n'était. (Entretien 9)

¹² Mais elle implique que l'étudiant russe doit désormais s'acquitter des droits d'inscription dans l'université qui l'accueille.

¹³ Lors de l'enquête réalisée par la revue *Science Business*, près de 70% des chercheurs ont déclaré que les relations scientifiques avec la Russie devaient être sanctionnées d'une manière ou d'une autre, 21% étant d'un avis contraire et 9% ne se prononçant pas.

Tout le monde comprend bien les tenants et aboutissants, cela nous dépasse largement. (Entretien 3)

La plupart de mes collègues m'ont dit c'est tout à fait normal, il faut absolument arrêter. (Entretien 14)

Il y a coordination au sein de nos écoles, on partage les mêmes idées, suspendre « allait de soi ». (Entretien 12)

C'est regrettable. Mais si c'est l'un des prix à payer pour que cesse cette agression brutale (...) de la part de la Russie contre l'Ukraine : pas de regret. (Entretien 18)

L'image générale renvoyée par la Russie au sein de la grande majorité des chercheurs n'incite pas à travailler avec les collègues russes ... L'attente majoritaire de la communauté ESR était une attente de fermeté. (Entretien 4)

Le principe même des sanctions a été assez peu débattu sur le fond, en raison de ce consensus...

On n'en a pas débattu, parce que ça allait de soi, c'était la chose à faire en ce moment ; c'est inacceptable, on ne peut plus au 21^{ème} siècle attaquer un territoire pour en récupérer un bout. (Entretien 11)

Pas de débat sur le fond, pas même de discussion de bureau de l'université, entre nous on a considéré qu'il fallait arrêter. (Entretien 11)

Il y a eu discussion, on parle de guerre, c'est violent... on dit qu'on n'est pas contents ; mais ce qui a mis en mouvement, c'est l'émotion, et pas la réflexion. (Entretien 10)

... un tel rejet de cette agression russe, il n'y a pas eu de débat, il fallait arrêter. (Entretien 11)

... et des consignes données par les tutelles, qui ont joué un rôle déterminant :

Ce qui va déterminer les réponses, ce sont les tutelles. (Entretien 10)

Il s'agit bel et bien d'une décision politique mais de manière générale, nous sommes tenus de respecter les consignes qui nous viennent de notre ministère/tutelle, donc il n'y a pas forcément lieu de débattre en interne. (Entretien 3)

Quand la circulaire du ministère est arrivée, on a considéré qu'il fallait tout arrêter. (Entretien 11)

Cela a été discuté en équipe de direction, mais on était implicitement d'accord pour appliquer les mesures. On les a appliquées un peu machinalement. (Entretien 2)

Au conseil de direction, il y avait des avis partagés. Mais il y a ce communiqué (NB : du CNRS), c'est la position affichée, et ça ne suscite pas de discussion. (Entretien 4)

Je ne fais rien sans l'avis des tutelles, je ne vais pas aller à l'encontre de la politique du CNRS, qui est celle du gouvernement. (Entretien 15)

On n'a pas eu l'idée de passer outre. (Entretien 8)

Quelques répondants ont cependant relativisé l'influence des consignes :

Nous avons « décidé de » suspendre, plutôt que « nous avons compris qu'il fallait » ... (Entretien 13)

Circulaire ou pas, je pense qu'on serait dans la même situation (...) ce n'est pas en raison des injonctions de la circulaire que nos coopérations se sont pétrifiées, mais à cause du contexte de guerre. (Entretien 10)

Franchement, je m'en moque un peu des « consignes du CNRS », je fais ce que je pense être raisonnable dans la situation actuelle et ce qui peut aider les chercheurs. (Entretien 7)

4. Les discussions ont porté sur la façon d'appliquer les consignes et sur leurs conséquences

« Suspendre toutes les nouvelles coopérations bilatérales » : la consigne ministérielle énonçait le mot d'ordre de ne pas engager de nouveaux projets avec des partenaires en Russie, mais donnait à comprendre en creux que les actions de coopération déjà engagées n'étaient pas remises en cause et pouvaient être menées jusqu'à leur terme. Souvent perçue comme ambiguë par les acteurs interviewés, cette formulation a conduit à des interprétations variées, et donc à des manières différenciées d'appliquer cette consigne.

Certains interviewés ont bien exprimé leurs questionnements face à l'ambiguïté des instructions :

Il faut comprendre que les coopérations qui existent peuvent continuer si on le souhaite. (Entretien 1)

Il y a eu un flottement au début (...) Certains disaient qu'il fallait continuer les projets engagés, d'autres qu'il fallait tout arrêter, quelques-uns, peu nombreux, demandaient s'ils devaient accepter des étudiants russes dans leur diplôme... (Entretien 9)

La ligne a été de coller à la position nationale, en essayant d'interpréter la circulaire dans un sens pas trop fermé (...) Nous avons défini des règles en interne. (Entretien 9)

On a hésité sur les cotutelles (...) Les cotutelles, était-ce de l'institutionnel (à stopper) ou de l'individuel (à continuer)? (Entretien 9)

Je lis les restrictions : ce qui n'est pas interdit est autorisé. Je continue à recevoir des demandes pour participer à l'évaluation de départements scientifiques dans des universités russes de recherche, à l'évaluation de projets de megagrants ... On ne m'a pas dit que les évaluations entrent dans les sanctions ... Je réponds oui parce que ça m'intéresse, et j'ai l'impression que ça permet de garder des canaux ouverts. (Entretien 8)

Suite à la circulaire, un collègue de mon école m'a demandé s'il devait continuer ses activités d'expertise pour le compte de la Fondation russe pour la science. Je lui ai répondu c'est ton choix personnel, tu te débrouilles. Il a continué. (Entretien 10)

Il y a une règle générale (NB : celle du CNRS), que chaque acteur doit prendre en considération. On ne communique pas en détail de qui est permis ou non. Chacun se détermine en fonction de la règle générale. (Entretien 4)

A la question est-ce que je peux participer à un séminaire en ligne, la réponse est oui, si c'est quelqu'un qui travaille déjà avec la Russie. (Entretien 4)

Les termes laissent la place à beaucoup d'interprétation, j'ai l'impression que le CNRS le prend sous son sens le moins contraignant. (Entretien 20)

Les consignes ont été suivies dans ce qu'elles avaient d'explicite : aucune nouvelle coopération n'a été engagée.

C'était l'esprit du texte : si on a des étudiants ou des professeurs en cours de mobilité, on ne les renvoie pas ; en revanche, on ne fait pas de nouveaux accords. (Entretien 12)

On n'a pas relancé de nouvelles thèses en cotutelle. (Entretien 17 ; entretien 19)¹⁴

Pour un projet de cotutelle, parfois bien engagé, mais sans convention signée, on propose au candidat de faire la thèse uniquement chez nous, sans cotutelle. On ne signe pas de nouvelle convention de cotutelle. (Entretien 9)

Le CNRS interdit de démarrer ou renouveler des collaborations ; fin 2021 on était arrivé à la fin de l'accord bilatéral, avant le 24 février les discussions avaient été entamées pour la suite, mais elles n'ont pas abouti. (Entretien 8)

L'organisme qui m'emploie nous a demandé de ne pas avoir de co-publications avec des institutions russes. (Entretien 8)

On ne fait pas de manip nouvelles. (Entretien 15)

5. Suspendre ou non les coopérations qui étaient en cours en février 2022 ? Des réponses contrastées

Les programmes de coopération en cours en février 2022 n'étant pas à cette date de « nouvelles coopérations bilatérales » semblaient hors du périmètre des actions qu'il importait de « suspendre ». Pour quelques interviewés, la distinction a été faite entre coopérations en cours et nouvelles coopérations, conduisant à poursuivre des actions dans le cadre d'accords existants. Mais ce qui domine dans les réponses obtenues, c'est en pratique la mise en sommeil de programmes en cours, et non seulement de ce qui était en projet.

Dans certains cas, poursuite des coopérations dans le cadre des accords existants...

Nous avons interrogé les tutelles et recueilli les précisions suivantes : on n'interrompt pas les actions de collaboration en cours tant qu'on n'a pas d'éléments tangibles laissant penser que notre partenaire russe soutient la politique de Poutine ; en revanche, on ne crée pas de nouvelles collaborations. (Entretien 16)

On a suivi à la lettre la directive, ce qui est en cours et qui est important à maintenir dans les laboratoires de recherche, on continue à bas bruit. Mais on ne met pas en œuvre de nouveaux projets. (Entretien 1)

... notamment en ce qui concerne les étudiants engagés dans la préparation d'un double-diplôme de master ou d'une thèse en cotutelle :

Notre position : les étudiants arrivés dans le cadre d'un accord de double diplôme continuent jusqu'à la fin, comme si de rien n'était ; par contre, on annonce à ceux qui devaient arriver après février qu'ils ne pourront pas venir dans le cadre du double diplôme, mais seulement en mobilité individuelle. (Entretien 5)

Je viens de terminer l'encadrement en thèse (il a soutenu ce 15 décembre 2022) de l'un de mes doctorants, russe, de Tomsk. C'était une thèse en cotutelle. (Entretien 18)

Pour les cotutelles, une dernière soutenance va avoir lieu bientôt, et après ce sera fini. (Entretien 19)

Un doctorant russe vient de soutenir sa thèse à distance. (Entretien 10)

S'agissant des coopérations en recherche, la poursuite des échanges a surtout été vue comme permettant de mener à leur terme les actions engagées :

¹⁴ Mais cependant, dans l'autre sens : *Mon collègue physicien vient d'accepter (décembre 2022) un étudiant russe en thèse de physique. La cotutelle avec Tomsk a pu être sauvegardée. (Entretien 18)*

Le CNRS nous a autorisés à finir ce qui est en cours, en juin dernier. (Entretien 15)

On solde le matériel scientifique qu'on a en publiant nos articles avec les collègues russes, une fois que ce sera fait, on continuera juste à s'appeler de temps en temps, et à se rencontrer dans des conférences, s'ils peuvent voyager. (Entretien 8)

J'ai fait le distinguo entre la fin des projets en cours, qu'on continuait a minima (sans les invitations prévues) et les nouveaux projets (...) Les choses étaient pas si rédhitoires que ça au début. (Entretien 14)

J'avais un article écrit avec trois auteurs russes ; je n'étais pas l'auteur correspondant, mais j'ai néanmoins interagi avec l'éditeur ; l'article a été accepté après deux révisions. (Entretien 17)

On continue à échanger par mail, en visio, on publie des papiers ; dans les programmes en cours, on a des échanges pour valider nos résultats, mais on n'organise pas de séminaires officiels. (Entretien 19)

Il y a l'inertie du travail à rédiger. (Entretien 15)

Si la coopération est productive avec le partenaire russe, il est logique d'aller au bout, jusqu'à la publication. (Entretien 16)

Mais cependant, d'assez nombreux établissements ou laboratoires ont privilégié l'interprétation la plus restrictive et donné aux actions à suspendre le périmètre le plus large, incluant la suspension des coopérations en cours :

Nous avons suivi les consignes du Ministère et suspendu nos accords en cours avec les universités russes. (Entretien 3)

Il y a eu un consensus au sein des écoles de gestion pour suspendre même les accords existants. (Entretien 12)

On a interprété la note du MESR comme une interdiction de continuer. (Entretien 11)

Mon directeur de labo m'a clairement dit de tout arrêter, il trouvait ça plus simple, il ne voulait pas avoir de problèmes avec les tutelles. (Entretien 17)

Mon directeur de labo a dit « il est important d'arrêter tout lien avec la Russie, je comprends bien que nos collègues russes n'y sont pour rien, mais c'est comme ça » ... (Entretien 14)

Tous nos projets scientifiques du type i) échange de professeurs, ii) invitations académiques de chercheurs, iii) projets européens H2020, iv) Erasmus + ou Erasmus Mundus sont gelés, bloqués, arrêtés. (Entretien 18)

Cette application extensive des mesures a concerné notamment les étudiants engagés dans la préparation d'un double-diplôme de master ou d'une thèse en cotutelle :

Je n'aurais pas été scandalisé qu'on continue d'accepter les étudiants internationaux venus de Russie, ils n'encouraient pas de risque sécuritaire en France, mais tout de même leur a dit de ne plus envoyer leurs étudiants dans le cadre des conventions. (Entretien 2)

Pour les double-diplômes, on a interrompu le fonctionnement de la mobilité encadrée ; l'étudiant qui était déjà là, il termine, on lui donne de diplôme de notre université, on ne se soucie pas de ce qui se passe de l'autre côté. (Entretien 9)

On a des étudiants déjà engagés dans des cotutelles ; mais j'ai compris que les cotutelles sont cassées, cela oblige l'étudiant à passer sa thèse dans les deux pays. (Entretien 19)

Des programmes en cours au CNRS ont été immédiatement interrompus, sans attendre leur terme contractuel, avec redéploiement des crédits qui leur étaient consacrés vers d'autres actions :

Les crédits fléchés sur des opérations avec la Russie n'ont pas été versés, ont été redirigés vers autre chose. (...) Pas de missions possibles en Russie, pas d'ordres de mission signés. (Entretien 4)

Le laboratoire international associé n'existe plus. Il avait été prolongé pour les 5 années suivantes en janvier (2022), mais il a été fermé au printemps 2022. J'ai dépensé une partie des ressources du laboratoire pour soutenir des chercheurs ukrainiens et russes dans leur séjour en France. (Entretien 13)

J'ai rendu mes crédits à l'IPEV le 26 février 2022 et mes crédits de laboratoire international associé (qui devraient peut-être m'être encore versés pour cette dernière année de contrat), ont été utilisés pour finaliser des études sur des données présentes dans mon laboratoire ». (Entretien 6)

Plusieurs interviewés ont mis en avant l'ouverture d'esprit et le pragmatisme des autorités, notamment du CNRS, dans l'application des consignes :

La réponse que j'ai eue en direct de la part de l'administration et de l'INP m'ont éclairé : « au-delà de ce texte on fera les choses au cas par cas » ; quand quelque chose leur paraissait stratégique en termes de publications, ils regardaient de plus près avant de couper l'interaction. (Entretien 14)

Il y a une attitude officielle à avoir parce que la politique entre en ligne de compte, ce sont des organismes d'État et donc il ne faut pas aller à contre-courant ; après, il y a toute la part d'interprétation qu'on peut faire des déclarations officielles. (Entretien 20)

Il faut leur fournir des solutions qui n'accrochent pas, à partir de là ils donnent leur accord. (Entretien 20)

Chaque cas est particulier, chaque chercheur se positionne en son âme et conscience, compte tenu de ce principe général ... On regarde ce qui est possible, ce qui ne l'est pas. (Entretien 4)

C'est du pragmatisme ; l'état d'esprit est ne rien casser pour que ça puisse redémarrer quand ce sera possible. (Entretien 20)

Le responsable m'a dit que pour 2022 c'était bon, mais qu'on n'aurait pas de soutien pour 2023 ... c'est normal car cet argent était destiné à des échanges, et il n'y a plus d'échanges. (Entretien 15)

Pour la tutelle, pas de difficulté sur le principe de faire des missions en Mongolie pour continuer à travailler avec des équipes russes mais pas sur le territoire russe ... Le CNRS était d'accord sous réserve de ne pas en faire la publicité à l'extérieur. (Entretien 20)

Là où il peut continuer à y avoir des collaborations, c'est sur les cas spécifiques de sujet très précis, de domaines de niche, où le travail se fait dans la durée. (Entretien 16)

Si le partenaire est un soutien à la guerre, les chercheurs sont assez responsables pour ne pas avoir envie d'engager des coopérations. Il faut regarder au cas par cas. (Entretien 16)

Des instructions plus précises ont été données au cas par cas par les tutelles : le ministère de la recherche a ainsi demandé aux chercheurs concernés de ne plus participer aux échanges et projets prévus dans le cadre de l'*Arctic Science Ministerial* (qui rassemble tous les pays arctiques et non arctiques qui s'engagent à développer la coopération scientifique et éducative internationale dans la région arctique) dont la Russie assure la présidence jusqu'en 2023¹⁵. (Entretien 8)

¹⁵ <https://asm4.ru/blog/post/konceptualnaya-zapiska>

L'enquête a également révélé que, dans la décision d'appliquer de façon extensive les consignes, deux facteurs ont contribué à radicaliser les acteurs français. L'un d'eux a été la prise de position des recteurs russes¹⁶ :

Pour les universités françaises, le communiqué des recteurs russes, avec son ton, a joué un rôle. (Entretien 4)

S'ils en sont là, on arrête tout. Si on n'avait pas eu cette lettre, la réponse française aurait été plus graduée. (Entretien 9)

On a arrêté de collaborer, suite au message de la CDEFI, et à partir du moment où il y a eu la déclaration des recteurs russes. Cela a été l'élément déclencheur. (Entretien 5)

Pour les demandes de bourses de chaire, la plupart des Russes, même avec de bons dossiers, n'ont pas été retenus quand ils venaient d'universités ayant signé la lettre. (Entretien 9)

Un autre facteur de fermeté a été la présence dans l'établissement d'assez nombreux étudiants, enseignants et chercheurs ukrainiens :

On a des équipes ukrainiennes, on est outrés par l'attaque russe, on est solidaires de l'Ukraine ; de facto, on applique des sanctions. (Entretien 2)

La communauté ukrainienne s'est beaucoup bougée pour qu'il y ait un boycott total ; ils ont organisé des AG pour expliquer la situation, pour expliquer la Crimée. Des collègues, des étudiants, y assistaient. (Entretien 11)

6. Les relations individuelles – Individus versus institutions

L'importance des relations interpersonnelles dans la construction et le fonctionnement des partenariats universitaires et scientifiques internationaux n'est plus à démontrer. Nous avons cherché à comprendre comment les responsables de programmes de mobilité étudiante et les chercheurs engagés dans des travaux communs avec des partenaires en Russie avaient vécu le choc du 24 février 2022 et comment leurs relations avec leurs collègues russes avaient évolué depuis. Cette question revêt une importance toute particulière, puisque la distinction entre les coopérations institutionnelles, qu'il faut suspendre, et les relations individuelles, qui devraient être maintenues, a souvent été faite dans les prises de position des institutions. Il faut rappeler également que des chercheurs russes ont pris publiquement position contre cette guerre¹⁷.

Il y avait des chercheurs russes à l'Institut, ils se sont manifestés très vite pour dire qu'ils étaient effondrés, qu'ils ne soutenaient pas la politique du régime. Ils ont sensibilisé très rapidement la direction au fait qu'il fallait séparer la société civile russe et le gouvernement. (Entretien 16)

Du côté français, on relève une volonté largement partagée de maintenir les relations individuelles¹⁸ :

¹⁶ Le 4 mars 2022, l'Union russe des recteurs et rectrices a publié une déclaration énonçant les objectifs de «démilitarisation» et de «dénazification de l'Ukraine» et appelant à «soutenir notre pays, notre armée, ...notre président».

¹⁷ Une pétition mise en ligne en Russie a recueilli plus de 8000 signatures, avant que le site soit censuré.

¹⁸ À une exception près parmi nos interlocuteurs : *Je n'ai donné suite à aucune sollicitation personnelle venant de collègues russes, avec le sentiment que si je faisais ça, je participais à la propagande russe.... Je suis allé beaucoup plus loin que ce qui est demandé par le ministère. (Entretien 1)*

Il est clair que nous continuons, via email, de travailler scientifiquement avec nos collègues russes. Nous avons des projets, des publications, des échanges intenses depuis 2002 : comment tout arrêter ? (Entretien 18)

Je continue à travailler avec des collègues russes, je connais leur position et je l'accepte et je ne vois pas de raisons d'arrêter les relations". (Entretien 7)

J'aurais tendance à garder les relations autant que possible. (Entretien 14)

Je continue à avoir des séminaires en ligne avec la Russie, via Teams, Telegram. (Entretien 17)

Nous distinguons bien la (sale) politique de Poutine et l'appréciation de nos collègues russes qui en diffère ... quand il leur est possible d'émettre un avis, mais il semble qu'ils s'auto-censurent par crainte. (Entretien 18)

Il est normal et obligatoire d'avoir des relations personnelles, d'autant plus qu'on ne connaît pas les opinions des collègues. (Entretien 13)

Ce sont des collègues que nous apprécions, qui ne sont pas des représentants du Kremlin. Pour nous la question ne se posait absolument pas de savoir si on continuait ou pas, il fallait continuer (Entretien 20)

Mais cependant, des conversations qui s'espacent, des liens qui progressivement se distendent :

Mes interlocuteurs se font discrets ; j'ai écrit des mails à titre individuel, certains avaient signé des pétitions assez courageuses. (Entretien 10)

Depuis, les échanges sont très modestes, via WhatsApp, des messages de bonne année de leur part en souhaitant la paix dans le monde... (Entretien 6)

Plus de dialogue avec les collègues russes, quelques échanges tous les trois mois, des mails de courtoisie ; je ressens une frilosité de leur part à discuter (Entretien 8)

Les collègues russes ne répondent plus. Est-ce que les messages arrivent ? Ont-ils peur d'être inquiétés ? Ont-ils instruction de ne pas répondre ? (Entretien 11)

Une partie de mes collègues en Russie est absolument mutique depuis environ un an ; pour d'autres relations plus amicales, on a quand même encore des liens... Dans mes échanges via WhatsApp, la teneur, la forme des échanges est différente, les gens ont peur. (Entretien 14)

Des échanges très brefs, ils ne peuvent pas dire tout ce qu'ils veulent ; on discute via Zoom, c'est très ciblé sur ce qu'on a à faire, ça ne déborde pas. (Entretien 15)

Les personnes interviewées les plus engagées personnellement parmi nos interlocuteurs étaient les chercheurs. Lors des entretiens s'est exprimée la tension (ou même parfois le déchirement) entre les positions de principe (hostilité à la guerre, solidarité avec l'Ukraine) et les liens d'amitié avec des collègues russes (et le désir de continuer à avoir des relations). Une certaine amertume s'est aussi exprimée à propos de la perte subie au plan scientifique.

Pour collaborer avec la Russie, qui est assez loin, il faut se voir ; le fait de ne plus échanger depuis un an fait que ça va s'éteindre (Entretien 15)

Je construis cela depuis 10 ou 15 ans ; on a des instruments assez chers là-bas, on a formé des collègues russes ; c'est mûr scientifiquement, cela génère des super données. C'était ma fierté, ça s'arrête, c'est une grosse perte. (Entretien 8)

Je peux comprendre qu'on en soit là, mon souhait est qu'on ne coupe pas tous les ponts, à moyen ou long terme, qu'on puisse reprendre. (Entretien 19)

Un an après le début de la guerre en Ukraine, ces questions ne sont plus au premier plan :

Cette question Ukraine-Russie n'est plus un sujet dont on parle. Les collègues se sont détournés vers d'autres opportunités. (Entretien 10)

On se pose beaucoup moins de questions maintenant, on ne travaille plus avec la Russie, point. (Entretien 2)

Ce n'est pas un gros sujet, ça nous dépasse complètement. De quoi faudrait-il discuter d'ailleurs ? Les chercheurs qui avaient des terrains d'étude en Russie ont clairement réorienté leurs recherches. (Entretien 4)

Ce sujet-là n'est plus discuté, ça n'est plus dans l'actualité. (Entretien 16)

*

*

*

Des réponses le plus souvent convergentes obtenues auprès de la vingtaine d'universitaires et chercheurs interrogés dans les établissements français, nous tirons les enseignements suivants. Dans les relations universitaires et scientifiques avec la Russie, aucun accord de coopération nouveau n'a été signé depuis le 24 février 2022, qui marque le début de la guerre engagée en Ukraine par l'armée russe. Aucun accord existant n'a été dénoncé. Un large consensus s'est exprimé sur le principe de l'interruption des relations universitaires et scientifiques avec la Russie : la consigne ministérielle de suspension est entrée en résonance avec les convictions personnelles des enseignants et chercheurs. Des différences d'interprétation se sont révélées cependant à propos de l'inclusion ou non des actions de coopération déjà engagées dans le périmètre des sanctions. Avec le recul d'une année dont on dispose, il apparaît que les coopérations en cours se sont progressivement vidées de leur substance, que ce soit en raison d'une lecture extensive des instructions ministérielles dans certains établissements, ou par le seul jeu des entraves concrètes à leur fonctionnement (mobilités des étudiants et des chercheurs devenues plus difficile). Ce sont surtout les chercheurs qui tentent de sauvegarder ce qui peut l'être malgré les restrictions. Mais aucun élan nouveau n'est donné au travail en commun, et les projets de recherche en cours ne se poursuivent que par le jeu de l'inertie acquise, au mieux jusqu'à atteindre leur terme contractuel. Enfin, le souhait de continuer à accueillir des étudiants russes en mobilité individuelle est affirmé, comme la volonté de maintenir le dialogue avec les collègues enseignants et chercheurs russes, avec cependant la reconnaissance de l'inévitable appauvrissement des liens individuels en conséquence de la coupure des liens institutionnels avec les partenaires en Russie.

II - La diplomatie scientifique à l'épreuve des sanctions : vers un nouveau paradigme ?

Les établissements ESR français appliquent depuis un an des restrictions fortes dans leurs relations avec leurs homologues en Russie. Prenant appui sur les éléments récoltés au cours de notre enquête, nous proposons quelques éléments d'analyse et hypothèses permettant d'interpréter cette situation inédite. Deux domaines de réflexion sont particulièrement interpellés : celui des relations entre la sphère ESR et le politique, d'une part ; celui de la lecture qu'il faut faire de la diplomatie scientifique dans ce contexte nouveau, d'autre part.

1/ Comment expliquer les sanctions académiques ?

À la différence des trains de sanctions économiques appliquées par les pays occidentaux à l'encontre de la Russie, dont les motivations sont ouvertement affichées (affaiblir économiquement la Russie, lui enlever les moyens de financer la guerre...) et dont l'impact est régulièrement commenté, les objectifs des sanctions académiques et leurs effets escomptés à court ou moyen terme n'ont pas, à notre connaissance,

fait l'objet d'un effort d'explication. On peut a priori s'en étonner. Dans les prises de position des institutions, généralement brèves, l'annonce de la suspension des relations officielles était parfois accompagnée d'un commentaire suggérant une interprétation : le CNRS indiquait que « ... les valeurs que toutes les communautés scientifiques portent et partagent ne peuvent tolérer cette guerre » ; la CDEFI dénonçait la « ... trahison des valeurs humanistes, progressistes et de tolérance qui fondent le socle commun et indéfectible de l'Europe de la recherche et de l'enseignement supérieur ». Sans appeler à couper les relations, l'Académie des sciences notait que « la coopération internationale, en matière scientifique comme dans bien d'autres domaines, exige le respect de la liberté, la liberté des peuples de choisir leur avenir et leur liberté de penser et de s'exprimer »¹⁹. Par sa très grande généralité, cette référence aux valeurs et aux atteintes à la liberté semble éloignée de ce que pourrait être une justification des sanctions académiques. Mais elle est loin d'être anodine, et ce point sera développé plus loin.

Peu ou pas commentée dans les communiqués des institutions, la décision de suspension n'a pas non plus été beaucoup commentée parmi les acteurs de la communauté ESR française, comme notre enquête l'a montré. Deux raisons, selon nous, peuvent l'expliquer. D'une part, des consignes de suspension des relations officielles ont très rapidement été données par les tutelles. La circulaire ministérielle du 28 février et le communiqué du CNRS du 2 mars ont ainsi fortement structuré les décisions prises par les universités, écoles et instituts de recherche : pour la très grande majorité des universitaires et chercheurs ayant répondu à nos questions, ces consignes ont joué un rôle déterminant. La façon de les interpréter et de s'y adapter a pu varier, selon les situations initiales et selon les établissements, mais les consignes une fois données, une discussion de principe n'avait pas lieu d'être – et ce d'autant plus, comme notre enquête l'a mis en évidence, que ces décisions faisaient consensus, qu'elles « allaient de soi », qu'il n'était pas pensable de faire autrement, et qu'elles pouvaient aussi être perçues comme un « mal nécessaire »²⁰. Les consignes ministérielles sont entrées très largement en résonance avec les convictions personnelles des universitaires et chercheurs.

Dans une démarche de recherche, constater un consensus ne met pas un point final à la réflexion. En tant qu'objet d'étude, les sanctions académiques soulèvent différentes questions que les chercheurs s'intéressant aux politiques de recherche, à la diplomatie scientifique, et plus largement aux rapports entre science et société n'ont pas manqué de relever. Abordé sous l'angle de la diplomatie scientifique, le sujet a donné lieu à la publication de billets de blogs et de quelques articles, et fait l'objet de plusieurs panels de discussion²¹. Ce débat essentiellement théorique a mis en évidence les inconvénients des sanctions et leurs coûts induits pour la science en général. Les chercheurs de notre enquête ont parfaitement témoigné de la perte scientifique occasionnée par le gel de « leurs » coopérations avec la Russie. Exclure les chercheurs russes des collaborations internationales concernant par exemple les sciences polaires, ou les sciences spatiales, pénalise les avancées des connaissances dans des domaines d'intérêt commun. Ceci a conduit certains à préconiser des exceptions aux sanctions selon les secteurs, sur la base d'une analyse au cas par cas²². Ce débat a aussi rappelé que l'échelle de temps de la recherche n'est pas celle de l'économie ou de la finance, et écarté l'idée que la suspension des échanges scientifiques avec la Russie puisse peser sur le cours de la guerre et sur les orientations à court ou moyen terme de la politique russe. L'application de sanctions scientifiques pour des raisons autres que scientifiques a aussi remis en lumière la question traditionnelle de l'autonomie du monde de la recherche par rapport à la sphère politique. Enfin, c'est la diplomatie scientifique qui s'est trouvée interpellée dans sa raison d'être par ce contexte de guerre, comme par celui de l'après-guerre qui tôt ou tard adviendra. Prenant appui sur les éléments récoltés au cours de notre enquête, les commentaires qui suivent ont pour but d'avancer quelques éléments de réponse à ces questions.

¹⁹ Académie des sciences, France, communiqué du 28 février 2022.

²⁰ Stéphanie Balme et Pierre Lemonde, « Les sanctions scientifiques contre la Russie sont un mal nécessaire », art. cit.

²¹ Voir supra note 9.

²² Eric Piaget, Luk Van Langenhove et Luc Soete, « Options for science diplomacy in the face of Russia's war », art. cit.

2/ Au regard de l'histoire, une situation forte et inédite

Le train de sanctions scientifiques mis en mouvement contre la Russie est « historique par son ampleur »²³, et ces sanctions sont « inédites dans l'histoire »²⁴. Le recours aux sanctions scientifiques et notamment au boycott d'institutions scientifiques étrangères a été peu utilisé par le passé. Les situations où la communauté scientifique a pris, à travers ses institutions, ouvertement fait et cause pour l'un des camps en présence dans un conflit sont rares. Les situations de guerre en sont un exemple. Entre pays belligérants, les échanges scientifiques bilatéraux sont par la force des choses mis à l'arrêt. Dans chacun d'eux s'organise la participation de scientifiques à l'effort de guerre (par exemple, 1914-1918 : rôle de Fritz Haber, futur prix Nobel de chimie, dans la mise au point des gaz de combat ; 1939-1945 : projet Manhattan), dans ce qui a parfois été décrit comme un « patriotisme de la science ».

Les situations d'immédiat après-guerre sont également à observer. L'exemple sans doute le plus connu se situe au sortir de la Première Guerre mondiale : « ... des représentants des principales académies scientifiques des principales nations alliées ont fondé le Conseil international de la recherche (IRC) en 1919. Le nouveau Conseil était profondément politisé et beaucoup moins international qu'il ne le prétendait car il excluait les puissances centrales vaincues, y compris l'Allemagne. La principale préoccupation de l'IRC était de s'assurer que l'Allemagne ne pourrait pas retrouver sa puissance militaire et son importance dans l'industrie, la science et la technologie. Les scientifiques allemands ont été exclus des conférences internationales et l'allemand a été interdit en tant que langue de l'IRC »²⁵. Après la seconde guerre mondiale, « les sanctions scientifiques et l'expulsion des organisations internationales se sont transformées durant la guerre froide en une forte politique d'isolement »²⁶. En particulier, les laboratoires du CNRS ont mis très longtemps, après 1945, à retravailler avec leurs homologues allemands, et la signature en 1963 du traité de l'Élysée entre la France et l'Allemagne n'a pas immédiatement amélioré les relations scientifiques bilatérales²⁷. D'autres situations retiennent l'attention. En raison de sa politique d'apartheid, l'Afrique du Sud a été condamnée aux Nations Unies par la communauté internationale à partir de 1960, puis soumise à des sanctions économiques et politiques. Sans prendre position officiellement, le CNRS a en pratique mis en veille toutes ses relations avec ses interlocuteurs sud-africains, jusqu'à la mission exploratoire faite lors de la transition vers le pouvoir à l'ANC. En 1979, la direction générale du CNRS a condamné l'invasion de l'Afghanistan, mais on ne trouve rien dans les archives indiquant une volonté de freiner les relations scientifiques avec l'URSS. En 1989, la répression violente des manifestations de la place Tian'anmen par le gouvernement chinois n'a pas non plus suscité d'autre réaction que des condamnations verbales.

Ces quelques éléments rétrospectifs suggèrent qu'en dehors des situations de guerre et d'immédiat après-guerre, les mesures de suspension des relations scientifiques sont rares. Ils soulignent aussi, par comparaison, l'intensité des dispositions prises aujourd'hui pour geler les coopérations avec la Russie, qui vont au-delà des mesures le plus souvent symboliques adoptées lors d'épisodes précédents de tensions politiques internationales. Le contexte d'ensemble n'est pas aujourd'hui celui d'une guerre armée entre la France (et les pays occidentaux) et la Russie, mais la coupure des relations institutionnelles (n'allant pas toutefois jusqu'à la dénonciation des accords signés) peut sembler proche, dans son esprit, de la situation qui prévaudrait en cas de conflit ouvert.

Le caractère inédit de la tournure prise par les relations universitaires et scientifiques avec la Russie depuis 2022 peut également être éclairé par le rappel suivant. L'annexion de la Crimée en 2014 et l'application de

²³ Stéphanie Balme et Pierre Lemonde, « Les sanctions scientifiques contre la Russie sont un mal nécessaire », art. cit.

²⁴ Stéphanie Balme, « Ukraine-Russie, la diplomatie scientifique à l'épreuve de la guerre », art. cit.

²⁵ Michael Gordin (2022), « A century of science boycotts », *Nature*, 606, 27-29.

²⁶ Maria Rentetzi, « Scientific sanctions do not work », art.cit.

<https://www.diplomaticourier.com/posts/scientific-sanctions-do-not-work>

²⁷ Nous remercions Denis Guthleben, Directeur délégué du Comité pour l'histoire du CNRS, qui nous a fourni des indications précieuses pour ces développements. Sur le cas franco-allemand, voir également H. Kaelble (2001), « Science and Franco—German reconciliation since 1945 », *Technology in Society*, 23, 407-426.

sanctions économiques contre la Russie qui s'en est suivie n'a pas contrarié le cours des échanges académiques entre la Russie et les pays occidentaux (dont la France) ayant mis en place de telles sanctions. Mais avec l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe, la nature et l'échelle de la riposte occidentale ont changé, et donnent à la situation présente toute sa singularité, en ajoutant l'interruption des échanges universitaires et scientifiques à des sanctions économiques considérablement renforcées.

3/ Des déterminants moraux et politiques

Les décisions de suspension des échanges académiques avec la Russie sont bien en phase avec le ressenti dominant au sein de la communauté ESR française, comme notre enquête l'a montré. Quels facteurs ont gouverné les opinions et les décisions ? A l'échelle des individus, ceux qui ont pris les décisions comme ceux qui devaient les mettre en pratique, il semble que la force motrice ait d'abord été celle de la « répulsion morale contre la violence du Kremlin »²⁸. Les sanctions ont été décidées dans le climat de forte émotion créé par l'attaque impensable et brutale de la Russie contre l'Ukraine, face à laquelle il n'était pas possible de continuer comme si de rien n'était. Le ressort de l'indignation morale peut à lui seul expliquer la raison d'être de ces décisions, dont on a pu dire qu'elles avaient une valeur essentiellement symbolique²⁹. Mais à l'échelle des institutions, et tout particulièrement celle du gouvernement et des ministères, cette explication ne suffit pas. S'y ajoute une détermination par le politique.

Si beaucoup d'institutions académiques de par le monde ont rapidement publié des déclarations condamnant l'invasion russe, appelant à l'arrêt des hostilités et affirmant leur soutien aux universitaires et scientifiques victimes du conflit, moins nombreuses sont celles qui ont déclaré vouloir couper leurs relations officielles avec leurs homologues en Russie. On remarque tout d'abord que les pays dans lesquels ce choix a été fait se recrutent parmi ceux qui sont les plus actifs dans les échanges scientifiques avec la Russie : « Parmi les dix principaux pays qui entretiennent une collaboration scientifique avec la Fédération de Russie, en 2021, (soit dans l'ordre, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Chine, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Suisse, le Japon, l'Espagne et la Suède), seul le régime de Pékin a choisi de maintenir ses collaborations »³⁰. Un autre angle d'analyse s'impose avec une évidence encore plus grande : les pays qui ont fait le choix de sanctions scientifiques appartiennent au « camp occidental », et sont ceux dont les gouvernements ont adopté des sanctions économiques. Cette correspondance toutefois n'est pas absolue : le Japon et la Corée du Sud appliquent des sanctions économiques contre la Russie, mais n'appliquent pas de sanctions académiques ; la Hongrie, dont on connaît les positions critiques dans l'Union européenne lorsque sont discutés les trains de sanctions économiques contre la Russie, n'applique pas non plus de sanctions académiques. Néanmoins, même imparfaite, cette mise en correspondance oriente vers une lecture politique : dans les pays où il s'applique, le gel des relations officielles avec les institutions russes suggère qu'il y a un alignement des institutions universitaires et scientifiques sur la politique étrangère du pays vis-à-vis de la Russie. Dans les relations des établissements ESR avec leurs homologues en Russie, les priorités politico-diplomatiques ont pris le pas sur les agendas universitaires et scientifiques. Il faut, à notre sens, assumer pleinement la nature politique des sanctions académiques.

4/ Institutions versus individus

L'autonomie du monde de la science et de la recherche par rapport à la sphère politique est une question récurrente dans les *science studies*. Les relations ambivalentes entre le savoir et le pouvoir, entre le savant et le politique, sont généralement discutés avec la notion, complexe et polysémique, de neutralité scientifique³¹. Cette question ne peut pas être escamotée quand on traite le sujet des sanctions académiques. Les établissements ESR, très majoritairement publics, peuvent-ils avoir une position de neutralité sur le sujet de la guerre en Ukraine, alors que le gouvernement a choisi son camp ? En France,

²⁸ Michael Gordin « A century of science boycotts », art. cit.

²⁹ Tim Flink, Jan Marco Müller, Elke Dall (2022), « Science diplomacy in difficult times: Learning the language of Realpolitik », 31st MCAA Newsletter, juin 2022.

³⁰ Stéphanie Balme, « Ukraine-Russie, la diplomatie scientifique à l'épreuve de la guerre », art. cit.

³¹ Marc-Kévin Daoust (2018), « Neutralité scientifique (A) », dans Maxime Kristanek (dir.), *l'Encyclopédie philosophique*. <https://encyclo-philo.fr/neutralite-scientifique-a>

cette question a reçu une réponse négative. Ceci soulève la possibilité d'un conflit entre les intérêts et choix de politique étrangère du pays et l'indépendance du chercheur, faisant naître le « dilemme géopolitique du savant »³². Il est à noter que lors des entretiens assez longs que nous avons eus avec des scientifiques engagés dans des coopérations avec la Russie, un seul a mis en avant la question de la neutralité scientifique, en regrettant qu'on n'ait pas « sanctuarisé » les coopérations portant sur des sujets de science fondamentale (*Entretien 19*). Pour tous les autres, la politisation des relations académiques avec la Russie n'a pas conduit à des commentaires particuliers.

D'une manière générale, une tension peut exister entre l'activité scientifique productrice de savoir comme bien commun, qui conduit à la tenir distance du champ politique (et donc à la soustraire de la problématique des sanctions) et les relations scientifiques internationales contraintes par les gouvernements en vue d'objectifs géopolitiques. Cette tension se retrouve à l'échelle des individus, elle peut habiter la conscience de chaque chercheur, qui est aussi un individu ayant des convictions politiques et morales et qui peut se trouver tiraillé entre des injonctions ou des devoirs contradictoires. L'un de nos enquêtés déclarait « condamner l'agression criminelle russe de l'Ukraine », tout en ajoutant « Je suis d'accord pour que les contacts officiels avec, par exemple l'Académie des sciences de Russie soient arrêtés, mais il existe des organisations telles que, par exemple le département de mathématiques du Haut collège d'économie, ou Skoltech, qui ont bonne réputation malgré ces conditions difficiles. Pourquoi devrait-on arrêter les relations avec eux ? » (*Entretien 7*). Il nous semble que cette tension doive être mise en correspondance avec la distinction faite entre les liens scientifiques officiels qu'il faut suspendre (au nom de la politique étrangère du pays) et les liens individuels qu'il est loisible de conserver (au nom des amitiés acquises dans le travail, mais aussi de la continuité de l'entreprise de la science). Ce découplage a l'avantage de fournir une résolution pragmatique à cette tension : si pour les établissements l'autonomie de choix est bridée par les consignes, elle ne l'est pas en revanche pour les individus, qui restent libres de continuer à dialoguer avec leurs homologues en Russie. Formellement au moins, l'autonomie de l'individu-chercheur semblerait préservée.

5/ La guerre en Ukraine : quels défis pour la diplomatie scientifique ?

La diplomatie scientifique, dans son acception contemporaine, est censée être la forme de dialogue entre les pays et les peuples qui peut subsister quand les autres formes de dialogue sont difficiles ou ont disparu. Partageant les valeurs universelles de la science, les chercheurs de pays différents échapperaient plus que d'autres catégories d'acteurs à la (géo)politisation de leur activité. La coopération scientifique internationale comme lieu de dialogue aurait la capacité « d'adoucir » les relations politiques entre pays. Cette lecture résolument optimiste du rôle des échanges scientifiques internationaux est appuyée dans le discours dominant par les exemples des relations entre les USA et l'URSS pendant la Guerre froide, ou entre les USA et l'Iran ensuite, qui n'ont jamais cessé en dépit des affrontements idéologiques et politiques. On peut rappeler que l'annexion de la Crimée par la Russie, en 2014, n'a pas altéré les relations scientifiques et universitaires entre la Russie et le monde occidental. Se situant entièrement dans cette vision de la diplomatie scientifique, le commissaire européen à la recherche et à l'innovation de l'époque, Carlos Moedas, déclarait en 2015 : "Nous travaillons pour maintenir cet important pont vers la Russie, en préservant un lien précieux à travers le langage commun et les idéaux de la science"³³. Dans le contexte de la guerre qui a lieu aujourd'hui sur le territoire de l'Ukraine, ce discours trouve cependant sa limite. L'actualité bouscule l'agenda vertueux de la diplomatie scientifique, et fait apparaître une question nouvelle : les échanges scientifiques internationaux doivent-ils faire partie de la riposte à opposer au pays agresseur ? Nous tentons, en deux étapes, d'analyser comment il a été répondu à cette question.

³² Yves Gingras (2022), « Le dilemme géopolitique du savant », *Pour la science*, n° 540, 27 septembre 2022.

³³ Cité par Léonard Laborie (2022), « Inside InsSciDE », in Claire Mays, Léonard Laborie et Pascal Griset (eds), *Inventing a shared science diplomacy for Europe: Interdisciplinary case studies to think with history*. Zenodo. 10.5281/zenodo.6639679

- Les sanctions scientifiques relèvent-elles de la diplomatie scientifique ?

L'introduction du concept de diplomatie scientifique il y a une quinzaine d'années a eu le mérite de mettre en lumière que l'activité scientifique internationale peut avoir une valeur diplomatique. Cette idée est magnifiquement véhiculée par le volet « science pour la diplomatie » (*science for diplomacy*) de la taxonomie introduite par le rapport fondateur³⁴. L'expression « science pour la diplomatie » peut être prise littéralement pour ce qu'elle dit : « la contribution de la science aux objectifs de la politique étrangère »³⁵. Les sanctions scientifiques décidées par plusieurs pays du monde occidental contre la Russie entrent parfaitement dans cette définition : elles sont l'un des aspects de la politique étrangère voulue par ces pays en direction de la Russie. Étant l'une des manifestations de la science pour la diplomatie, il s'en déduit que les sanctions scientifiques font partie du périmètre de la diplomatie scientifique.

On comprend ce que cette proposition peut avoir de paradoxal ou même de provocant, car les sanctions scientifiques sont aux antipodes des intentions historiquement prêtées à la diplomatie scientifique. Ce que le narratif dominant entend, c'est « l'utilisation de la coopération scientifique pour améliorer les relations internationales »³⁶. Or avec les sanctions scientifiques, l'ingrédient essentiel, la coopération, disparaît, puisque le mot d'ordre est précisément de ne plus coopérer. Cependant, une lecture différente peut être faite. On relève en effet que des pratiques qui n'ont rien de collaboratif sont communément revendiquées comme initiatives de diplomatie scientifique : c'est en particulier ce qui ressort du discours et des documents stratégiques de nombreux pays, qui proposent de renforcer le potentiel scientifique et technique national par l'attraction de chercheurs étrangers, de promouvoir la présence de chercheurs et experts nationaux dans les organisations scientifiques internationales, ou d'utiliser le potentiel scientifique et technique national pour élever la compétitivité du pays et pour satisfaire des objectifs d'influence et de puissance. Ces exemples d'utilisation unilatérale par les États des relations scientifiques internationales définissent ce que l'on peut appeler la diplomatie scientifique *compétitive*³⁷, ce qui ouvre un débat conceptuel sur le périmètre (étroit ou large) qu'il convient d'attribuer à ce que l'on appelle diplomatie scientifique. La question des sanctions universitaires et scientifiques illustre cette discussion et en souligne l'actualité.

Comment penser la diplomatie scientifique en temps de guerre ? Comment appliquer ce cadre d'analyse aux relations entre les pays qui appliquent des sanctions scientifiques (la plupart des pays du camp occidental) et le pays qui les subit (la Russie) ? Dans un tel contexte, et dans une vision de diplomatie scientifique *au sens étroit* (magnifiant les pratiques de la coopération scientifique internationale et leur potentiel d'amélioration de l'ordre du monde), la diplomatie scientifique est en sommeil, elle est suspendue, à l'image des relations scientifiques officielles avec la Russie. On pourrait aller jusqu'à dire qu'étant « avant tout un instrument pour les temps de paix »³⁸, la diplomatie scientifique en temps de guerre n'aurait plus d'espace. Ses manifestations concrètes se limiteraient à l'action humanitaire, avec l'implication des ministères des affaires étrangères et d'autres acteurs dans le soutien aux scientifiques ukrainiens et russes en exil. Dans cette lecture étroite de la diplomatie scientifique, une autre dimension importante est présente, et encouragée : le maintien des liens individuels entre les communautés scientifiques des deux bords. Si le dialogue est interrompu entre les institutions, il doit en revanche être préservé entre les individus, permettant à l'esprit de la diplomatie scientifique de rester vivant pendant cette période critique. La solidarité au sein de la communauté épistémique mondiale conduit à recommander de ne pas abandonner les chercheurs russes : « Couper les ponts n'est pas la bonne politique : cela laisse les scientifiques dans le froid, à la merci d'un régime déterminé à écraser la liberté

³⁴ The Royal Society, The American Association for the Advancement of Science (2010), *New Frontiers in Science Diplomacy. Navigating the Changing Balance of Power*, London: The Royal Society.

³⁵ Ibid. p. 4.

³⁶ Ibid. p. vi.

³⁷ Pierre-Bruno Ruffini (2020), « Collaboration and Competition: The Twofold Logic of Science Diplomacy », *The Hague Journal of Diplomacy*, 15, 371-382.

³⁸ Doubravka Olšáková et Sam Robinson, « War in Ukraine highlights the enduring myths of science diplomacy », art.cit.

d'investigation qui sous-tend leur travail »³⁹. On peut aussi voir le maintien des liens individuels comme une condition indispensable au retour dans le futur d'une diplomatie scientifique de pleine expression, préparant ainsi la phase de l'après-conflit. Le moment viendra où il faudra reconstruire l'infrastructure de recherche en Ukraine, renouer patiemment les liens et rétablir la confiance entre la Russie et ses principaux partenaires scientifiques. Des chercheurs de tous les pays impliqués directement ou indirectement dans le conflit actuel auront alors un rôle important à jouer : être parmi les diplomates informels de ce travail de réconciliation⁴⁰. D'où l'importance de ne pas rompre les liens durant la période de conflit, même si comme notre enquête l'a montré, plus le temps passe, plus ces liens s'appauvrissent.

Dans une vision de diplomatie scientifique *au sens large* (incluant donc les situations où la science et l'activité de recherche sont mises de façon unilatérale au service des intérêts de la nation et de sa politique étrangère), la période présente de guerre en Ukraine et d'application de sanctions scientifiques s'analyse d'une tout autre manière, révélant une nouvelle forme de diplomatie scientifique compétitive. Nous tentons de dresser les contours de ce nouveau paradigme.

- Un nouveau paradigme ?

La guerre en Ukraine a renforcé la conviction partagée par tous ceux qui s'intéressent à la diplomatie scientifique que celle-ci « est affectée par les rivalités géoéconomiques actuelles »⁴¹, qu'elle doit cesser d'être naïve, devenir réaliste⁴² et apprendre le langage de la *Realpolitik*⁴³. Un autre glissement du discours est à relever : traditionnellement associée au *soft power*, la diplomatie scientifique relèverait également du *hard power*. Avec les sanctions, qui sont guidées par une logique de contrainte et non de persuasion, la diplomatie scientifique peut être « un formidable outil politique et stratégique utilisé comme élément d'un hard power coercitif »⁴⁴. On peut se souvenir alors que « la diplomatie scientifique, telle que définie par la Royal Society et l'AAAS, « est à dessein suffisamment large pour couvrir aussi bien le soft power que le hard power dans les relations internationales »⁴⁵. Dans le champ de l'ESR, la bataille des narratifs est l'une des manifestations des rivalités géopolitiques du moment. Mais quels narratifs pour la France et pour les pays occidentaux ? C'est ici qu'intervient la référence à la liberté académique.

La question de la liberté académique gagne en actualité, compte-tenu de la fréquence des atteintes dont cette liberté souffre⁴⁶. En 2019, un « Forum mondial sur la liberté académique, l'autonomie institutionnelle et l'avenir de la démocratie » se réunissait dans les locaux du Conseil de l'Europe⁴⁷. En 2020, la loi de programmation de la recherche introduisait la notion dans le Code de l'éducation, en énonçant que « les libertés académiques sont le gage de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche français »

³⁹ Eric Piaget, Luk Van Langenhove et Luc Soete, « Options for science diplomacy in the face of Russia's war », art. cit.

⁴⁰ Dans sa déclaration de soutien à l'Ukraine (1er mars 2022), l'organisation Science Europe invitait ses membres à « reconsidérer leurs relations officielles avec les institutions de recherche russes », et écrivait aussi : « le jour viendra où les peuples ukrainien et russe seront libres. À ce moment-là, il faudra des personnes intègres de tous bords pour reconstruire la confiance et la bonne volonté. Les scientifiques, ayant nourri une longue tradition de coopération sans frontières dans l'intérêt du bien commun, joueront un rôle clé ». <https://www.scienceeurope.org/news/support-statement-ukraine/>

⁴¹ Björn Fägersten (2022), « Leveraging Science Diplomacy in an Era of Geo-Economic Rivalry – Towards a European strategy, *The Swedish Institute of International Affairs*, p. 5.

⁴² Doubravka Olšáková et Sam Robinson, « War in Ukraine highlights the enduring myths of science diplomacy », art. cit.

⁴³ Tim Flink, Jan Marco Müller et Elke Dall, « Science diplomacy in difficult times: Learning the language of Realpolitik », art. cit.

⁴⁴ Maria Rentetzi, « Scientific sanctions do not work », art. cit.

⁴⁵ Doubravka Olšáková et Sam Robinson, « War in Ukraine highlights the enduring myths of science diplomacy », art. cit.

⁴⁶ *Free to Think – Report of the Scholars at Risk Academic Freedom Monitoring Project* (2022).

<https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2022/>

⁴⁷ <https://rm.coe.int/global-forum-declaration-global-forum-final-21-06-19-003-/16809523e5>

(article 15)⁴⁸. A la fin de l'année 2022, le Parlement européen annonçait la création d'un Forum de la liberté académique, chargé notamment de recenser les atteintes afin d'étayer la discussion politique s'y rapportant. Début 2023, France Universités confiait à Sciences Po la réalisation d'une mission sur la liberté académique.

Dès les premières déclarations officielles, un lien a été établi entre le sujet de la liberté académique et la logique des sanctions. La Commissaire européenne à la recherche et l'innovation s'exprimait ainsi : « C'est une attaque contre les valeurs de liberté, de démocratie et d'auto-détermination, sur lesquelles l'expression culturelle, la liberté académique et scientifique, et la coopération scientifique sont basées »⁴⁹. Comme déjà indiqué, dans leurs communiqués condamnant l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe plusieurs institutions en France ont repris l'argument de la trahison des valeurs de liberté académique et scientifique. On doit cependant s'interroger sur les raisons de l'utilisation d'un tel argument. L'armée russe n'a pas envahi l'Ukraine avec l'objectif de soumettre la communauté scientifique locale, ni de supprimer la liberté académique, même si celle-ci a peu de chances d'être garantie dans un pays qui subit une guerre. Il faut chercher ailleurs la réponse, et nous pensons qu'elle se trouve dans l'affrontement idéologique du moment entre pays occidentaux (les « démocraties libérales ») et pays à régime autoritaire.

Dans ce contexte d'ensemble, face aux régimes autoritaires qui, à l'image de la Russie (mais aussi de la Chine) sont devenus des « rivaux systémiques », les démocraties occidentales font entendre leur différence en mettant en avant un ensemble de valeurs, parfois qualifiées de « valeurs européennes » telles qu'énoncées dans l'article 2 du traité de l'Union européenne⁵⁰. Préserver et promouvoir la liberté académique, « consubstantielle à toute démocratie libérale »⁵¹, est au premier rang des objectifs de la coopération en matière de recherche et des activités d'échange et de dialogue avec les non-démocraties⁵². Les ministères en charge des universités et de la recherche dans les pays de l'Union européenne ont affirmé leur engagement dans la défense et la promotion de la liberté académique, et celles d'autres valeurs comme l'excellence, l'internationalisme, la diversité, l'égalité, l'intégrité, la curiosité, la responsabilité et la réflexivité⁵³. Dans cette même logique, la « Déclaration de Marseille relative à la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation », proposée le 8 mars 2022 par la France lors de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, a mis en avant les principes et les valeurs qui doivent inspirer la coopération internationale, parmi lesquels figurent la liberté de la recherche scientifique, l'éthique et l'intégrité, l'excellence de la recherche, l'égalité entre les femmes et les hommes, la science ouverte, la protection de la propriété intellectuelle et des données personnelles⁵⁴. L'objectif politique de l'Union européenne et de la France en particulier est, sinon d'exporter ces valeurs de liberté, du moins de faire en sorte qu'elles soient respectées dans les actions de coopération internationale. Lorsque l'Union européenne négocie en vue de l'admission de pays tiers au bénéfice de ses programmes-cadres pour la recherche et le développement technologique, elle impose ses conditions, et le respect des valeurs

⁴⁸ Camille Fernandes, « Jusqu'où peut-on invoquer la liberté académique ? », *The Conversation*, 11 janvier 2022.

⁴⁹ « Statement on research by commissioner Mariya Gabriel », art. cit.

⁵⁰ « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes » (article 2).

⁵¹ Camille Fernandes, « Jusqu'où peut-on invoquer la liberté académique ? », art. cit.

⁵² Asena Baykal et Thorsten Benner (2020), *Rethinking Research Cooperation and Exchange with Non-Democracies - Strategies for Foundations, Universities, Civil Society Organizations, and Think Tanks*, Global Public Policy Institute, octobre, p. 10.

⁵³ « Bonn Declaration on Freedom of Scientific Research », adoptée lors de la Conférence ministérielle sur l'Espace européen de la recherche le 20 octobre 2020 à Bonn.

https://www.bmbf.de/bmbf/shareddocs/downloads/files/_drp-efr-bonner_erklaerung_en_with-signatures_maerz_2021.pdf?__blob=publicationFile&v=1

⁵⁴ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-03/d-claration-de-marseille--17072.pdf>

énoncées plus haut en fait partie ; ainsi, « la science peut être un vecteur puissant de la promotion d'une communauté de valeurs : état de droit, démocratie, indépendance scientifique, liberté académique, éthique, développement humain, égalité homme/femme, etc. »⁵⁵. La défense et la promotion de normes, principes et valeurs marque le choix d'une diplomatie scientifique proactive, pour ne pas dire offensive.

La référence à la liberté académique dans le discours des institutions de l'ESR est ce qui permet d'articuler la question des sanctions et celle de la diplomatie scientifique. Comme déjà noté, aucun argumentaire n'a été avancé pour justifier le recours aux sanctions académiques contre la Russie, et nous ne voyons pas d'autre indice que cette référence à la liberté académique qui puisse mettre sur la voie d'une explication. La liberté académique est un marqueur du positionnement souhaité par la France et l'Union européenne dans leurs relations universitaires et scientifiques avec les pays tiers, et notamment les pays à régime autoritaire. Dans les relations scientifiques de pays à pays, « bien que la diplomatie scientifique ne nécessite pas de valeurs fondamentales partagées », on peut admettre que « la coopération est facilitée lorsqu'elles ne sont pas en conflit »⁵⁶. Mais le conflit peut aussi exister, et conduire à souhaiter prendre ses distances avec des pays qui font moins cas de la liberté académique. La suspension des échanges universitaires et scientifiques, qui est une façon radicale de prendre ses distances, se nourrit de ce différentiel de valeurs concernant la liberté académique.

La diplomatie scientifique de l'Union européenne a pu être caractérisée comme une « extension naturelle des valeurs européennes »⁵⁷, et « la liberté académique et scientifique est l'un des aspects fondamentaux du fonctionnement de l'Union européenne et de sa diplomatie scientifique naissante »⁵⁸. Afficher cette valeur dans la problématique des sanctions, qui « mettent en avant la volonté de promouvoir une « Europe-puissance »⁵⁹, c'est donner une orientation nouvelle à la diplomatie scientifique afin de la mettre à l'échelle de la géopolitique du moment : celle d'un affrontement idéologique entre démocraties libérales et pays à régime autoritaire. La réponse apportée à la guerre faite à l'Ukraine par un pays classé dans cette catégorie, la Russie, suggère qu'une forme inédite de « science pour la diplomatie » est à l'œuvre, dans laquelle le refus et la compétition prennent le pas sur le dialogue et la coopération, dessinant un nouveau paradigme à l'une des extrémités du spectre large de la diplomatie scientifique : celui d'une diplomatie scientifique « de combat ».

En conclusion : les sanctions, un cas limite de diplomatie scientifique

La suspension des relations universitaires et scientifiques officielles avec la Russie, voulue par la France et les pays de l'Union européenne en réaction à l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe en février 2022, a ouvert une séquence nouvelle et inédite et a eu un impact fort sur les coopérations entre les institutions académiques françaises et leurs homologues en Russie. L'enquête que nous avons menée en France auprès d'une vingtaine d'acteurs de ces coopérations a révélé que ces décisions ont conduit non seulement à renoncer aux nouveaux projets de partenariat, mais aussi l'arrêt des actions de coopération en cours. Au-delà de l'observation concrète de pratiques dans l'application des consignes reçues des tutelles, nous avons cherché dans cet article à proposer quelques réflexions et éléments d'analyse sur les « sanctions

⁵⁵ Stéphanie Balme et Pierre Lemonde (2022), « La diplomatie scientifique ou les priorités d'une stratégie nationale et européenne », note pour le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie.

L'articulation entre défense des valeurs et diplomatie scientifique est poussée à son plus haut point dans le document de stratégie publié en 2020 par le ministère des affaires étrangères de l'Allemagne : <https://www.auswaertiges-amt.de/blob/2436494/2b868e9f63a4f5ffe703faba680a61c0/201203-science-diplomacy-strategiepapier-data.pdf>

⁵⁶ Elke Dall, Pauline Ravinet et Tim Flink, « Values », in S4D4C (2020), *The 'Matters' of Science Diplomacy: Transversal Analysis of the S4D4C Case Studies*, p. 10.

⁵⁷ Carlos Moedas (2016), « Science Diplomacy in the European Union », *Science & Diplomacy*, 5 (1).

⁵⁸ Björn Fägersten (2022), « Leveraging Science Diplomacy in an Era of Geo-Economic Rivalry – Towards a European strategy », art. cit., p. 17.

⁵⁹ Stéphanie Balme et Pierre Lemonde, « Les sanctions scientifiques contre la Russie sont un mal nécessaire », art. cit.

académiques » – terme ici retenu pour nommer la suspension des relations universitaires et scientifiques officielles – en les situant dans le référentiel de la diplomatie scientifique. Nous marquons par les propositions suivantes l'état où s'arrête provisoirement cette réflexion.

1/ Le recours aux sanctions académiques rappelle avec force que la diplomatie scientifique, c'est d'abord de la diplomatie. Contribuant à la mise en oeuvre de la politique étrangère, la diplomatie scientifique doit être pensée comme une stratégie nationale. Dans la gamme large des outils qu'elle propose, les États choisissent ceux qui sont les mieux adaptés aux objectifs d'ensemble de leur action extérieure. Le choix des sanctions est cependant une solution limite et d'utilisation rare, à l'extrémité du spectre des outils disponibles : les coopérations sont mises au point mort, et le refus de coopérer est utilisé comme une arme diplomatique.

2/ Comme pour tout instrument de diplomatie scientifique, l'utilisation des sanctions ne peut se comprendre hors de son contexte. Dans le cas présent, ce contexte est celui d'un affrontement militaire entre l'Ukraine et la Russie sur le territoire de l'Ukraine, d'un affrontement militaire indirect entre les pays occidentaux et la Russie par le soutien apporté à l'armée ukrainienne, et d'un affrontement idéologique direct. Ce dernier s'exprime notamment, du côté français, par le lien assumé entre le recours aux sanctions et l'affirmation de la défense de la liberté académique et des valeurs s'y rattachant, exploitées comme élément de différenciation avec les pays à régime autoritaire, et en l'occurrence la Russie.

3/ Traiter le recours aux sanctions comme un cas de diplomatie scientifique, c'est considérer celle-ci dans son périmètre large, couvrant à la fois les approches collaboratives entre pays et les initiatives unilatérales que ces pays prennent dans un esprit de compétition. Les sanctions représentant une forme unilatérale et compétitive de diplomatie scientifique qui est doublement limite : dans la relation entre le pays qui applique les sanctions et celui qui les subit, l'intérêt national du premier prend entièrement le pas sur les intérêts pour la collaboration auparavant partagés entre les deux pays ; et dans le pays qui fait le choix des sanctions, les objectifs de la politique étrangère prennent entièrement le pas sur les intérêts de la science, qui est pénalisée par le gel des collaborations.

4/ Dans le réexamen des liens universitaires et scientifiques entre la France et la Russie consécutif au déclenchement de la guerre en Ukraine, la diplomatie scientifique « classique » – celle qui fait le pari de l'amélioration des relations politiques entre pays grâce à la coopération scientifique internationale – est remplacée par ce que nous avons appelé une « diplomatie scientifique de combat », utilisant l'arme du refus de poursuivre les coopérations avec les institutions russes. Ce contexte de guerre explique l'orientation particulière et atypique prise par la diplomatie scientifique des pays qui ont fait le choix des sanctions. Mais le message historique de la diplomatie scientifique, inaudible aujourd'hui dans ce contexte, ne devrait pas être oublié. Nous voudrions rappeler, pour conclure, qu'il est un message d'espoir pour le monde de l'après-guerre, celui où les scientifiques, Français, Russes et autres, héritiers d'une longue tradition de coopération sans frontières au service du bien commun, contribueront à renouer le dialogue et à construire des relations pacifiées entre pays.

ANNEXE

Fonction et affiliation des personnes interrogées lors de l'enquête

Fonction	Institution	Numéro
Enseignant-chercheur	INALCO	1
Relations internationales	INALCO	2
Relations internationales	Université Savoie Mont Blanc	3
Relations internationales	CNRS (Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale)	4
Relations internationales	Télécom Paris	5
Recherche (Directeur de laboratoire)	CNRS (Laboratoire international de recherche)	6
Recherche (Directeur de laboratoire)	CNRS (Laboratoire international de recherche)	7
Recherche (Responsable de projet)	CNRS, CEA (Projet international de recherche)	8
Relations internationales	Université Paris-Saclay	9
Directeur d'école et CDEFI	École nationale des ingénieurs de Brest	10
Directeur d'UFR	Université de Lille	11
Relations internationales	ESCP	12
Relations internationales	Sorbonne Université	13
Recherche (Responsable de projet)	CNRS (Projet international de recherche)	14
Recherche (Responsable de projet)	CNRS (Projet international de recherche)	15
Relations internationales	PSL	16
Relations internationales et recherche	Arts et Métiers ParisTech ENSAM	17
Enseignant-chercheur	Université de Bourgogne et CNRS	18
Recherche (Directeur d'unité)	INSERM	19
Recherche (Directeur de laboratoire)	CNRS (Laboratoire international de recherche)	20